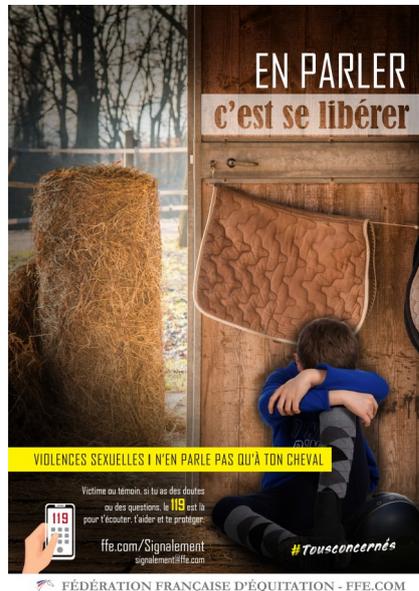


Communiqué FFE, le 5 février 2021



Violences sexuelles dans le sport : la Fédération Française d'Équitation déploie un plan majeur de prévention et de lutte

Depuis plus d'un an, le monde du sport est ébranlé par des faits de violences sexuelles. Les révélations et signalements sont de plus en plus nombreux dans tous les domaines.

« Au-delà des discours, la fédération condamne tout acte de violence sexuelle et agit avec détermination pour lutter contre ce fléau. Il est primordial de renforcer les mesures en vigueur par des actions d'envergure permettant de sensibiliser, prévenir, former et lutter contre les violences sexuelles » affirme Serge Lecomte, président de la FFE.

La réglementation spécifique au sport en général, et donc à l'équitation, **établit une obligation d'honorabilité** (vérification des casiers judiciaires) à l'égard des éducateurs sportifs (rémunérés et bénévoles) et des exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives -EAPS- (dont les dirigeants de centres équestres font partie). Pour autant, cette réglementation ne semble pas suffisante.

Ecouter et signaler

« Depuis février 2020 et les premières révélations, la FFE oeuvre pour stopper ces agissements et permettre aux victimes et aux témoins de prendre la parole et de dénoncer ces actes odieux. Nous avons notamment lancé une campagne de sensibilisation en créant une cellule d'écoute externalisée, une adresse email dédiée à la réception de signalements, ainsi qu'un visuel fort destiné à être affiché dans les clubs pour inciter chacun à dénoncer les violences sexuelles » témoigne Frédéric Bouix, Délégué général à la FFE.

Communiqué FFE, le 5 février 2021

L'ensemble de ces moyens de sensibilisation et de prévention a été appuyé par la campagne de communication du ministère chargé des Sports. La FFE a mis en place une page dédiée aux violences sexuelles sur internet et relaie régulièrement les informations sur ses réseaux sociaux. A ce jour, la fédération a reçu 28 signalements concernant 24 victimes, qui ont tous été communiqués à la cellule de signalement du ministère en charge des Sports et qui font l'objet d'échanges réguliers entre les services concernés.

Sanctionner

Plusieurs sanctions administratives ont déjà été prises. La FFE est toujours en attente d'informations pour six de ces dossiers. La plateforme d'écoute externalisée mise en place par la FFE a reçu 17 appels évoquant de manière anonyme des violences sexuelles entre le 1^{er} février et le 11 mars 2020. Depuis le 11 mars, à la demande de l'Etat, les demandes sont directement relayées vers les plateformes d'écoute nationales : [ffe.com/Signalement](https://www.ffe.com/Signalement).

Ces affaires relèvent de la justice pénale. Toutefois la commission disciplinaire examinera trois dossiers sur lesquels elle se prononcera prochainement. Avant 2020, La FFE a traité l'ensemble des dossiers portés à sa connaissance et avait déjà, en 2018, saisi la commission disciplinaire pour des faits de ce type et pour lesquels des sanctions avaient été prononcées.

Prévenir et lutter

« Outre ces moyens mis en place, et avec pour volonté d'aller plus loin encore, le président Serge Lecomte a demandé au Comité fédéral de créer un groupe de travail pour prévenir et lutter fermement contre les violences sexuelles. Ce groupe est composé du président de la FFE ou de son représentant, du médecin fédéral, du président de la Commission disciplinaire de 1^{ère} instance, du président du Comité d'éthique, de la Directrice Technique Nationale pour sensibiliser les acteurs de terrain et faciliter le retour d'informations, d'une dirigeante d'établissement équestre victime de violences et de la référente FFE, juriste de formation. Cette dernière est en charge de la réception des signalements. Elle garantit un cadre de sécurité et de confidentialité dans le traitement et la transmission de ces informations extrêmement sensibles aux services compétents du ministère des Sports. Ce groupe de travail a établi un plan de prévention, actuellement en cours de déploiement ce trimestre, qui sera renforcé au fil du temps » poursuit Frédéric Bouix.

Ce plan s'établit selon deux grands axes.

Tout d'abord, l'**information du public et la libération de la parole**, qui comprend la **campagne de sensibilisation « N'en parle pas qu'à ton cheval »** (lancée en février 2020), les **interventions d'une association spécialisée** pour l'accompagnement des victimes et le **renforcement de la Charte d'éthique et de déontologie**.

Egalement un **plan de formation** des acteurs de l'équitation qui regroupe des **séminaires de sensibilisation** à destination des dirigeants, des éducateurs, des cavaliers, des officiels de compétition ; la **création d'un module d'e-learning** adapté au public ciblé ; la création d'un **formulaire de questions/réponses** à envoyer aux éducateurs et dirigeants ; l'**obtention de labels fédéraux** conditionnée à la validation du module d'e-learning ; et enfin la **création d'une partie « violences sexuelles » dans les Titres à Finalité Professionnelle délivrés par la FFE** : ATE et AE et les Brevet fédéraux d'encadrement.

« La FFE est pleinement mobilisée pour lutter contre les violences sexuelles et contre toutes formes de violences en général, et reste à l'écoute pour faire évoluer ce dispositif de prévention et de lutte. » conclut Sophie Dubourg, Directrice technique nationale.

Pour tout complément d'informations : <https://www.ffe.com/Signalement>

CONTACTS PRESSE

FFE Communication – Katy Menini (+33 254 944 676) | katy.menini@ffe.com

Agence Consulis - Véronique Gauthier (+33 672 770 600) & Valérie Bleys (+33 786 615 546) | agenceconsulis@gmail.com

 FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION - FFE.COM